

N° 30941

Le 20 octobre 2005

Coram: Les juges Bastarache, LeBel et
Deschamps

ENTRE :

Centre universitaire de santé McGill
(Hôpital Général de Montréal)

Demandeur

- et -

Syndicat des employés de l'Hôpital Général
de Montréal et Jean Sexton, ès qualités
d'arbitre de griefs

Intimés

JUGEMENT

La demande d'autorisation d'appel de l'arrêt
de la Cour d'appel du Québec (Montréal),
numéro 500-09-014755-045, daté du 18 mars
2005, est accordée avec dépens en faveur du
demandeur quelle que soit l'issue de l'appel.

October 20, 2005

Coram: Bastarache, LeBel and Deschamps
JJ.

BETWEEN:

Centre universitaire de santé McGill
(Hôpital Général de Montréal)

Applicant

- and -

Syndicat des employés de l'Hôpital Général
de Montréal and Jean Sexton, in his capacity
as grievance arbitrator

Respondents

JUDGMENT

The application for leave to appeal from the
judgment of the Court of Appeal of Quebec
(Montreal), Number 500-09-014755-045,
dated March 18, 2005, is granted with costs to
the Applicant in any event of the cause.

J.C.S.C.
J.S.C.C.